

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2022

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 272)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CF39

présenté par

M. Sansu, Mme Lebon et M. Tellier

ARTICLE 23

Supprimer les alinéas 25 à 30.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement, nous souhaitons nous opposer aux sanctions en cas d'écart entre la trajectoire réelle des dépenses de fonctionnement et la trajectoire prévue dans l'accord de retour à la trajectoire de l'objectif initial.